

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

---

ÉGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL116

présenté par

M. Serville, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Nilor et M. Sansu

-----

### ARTICLE 4

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

III *bis* . – Le plan de convergence fait l'objet d'une présentation au sein des collectivités territoriales, conseils départementaux et leurs regroupements.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi pour l'égalité réelle outre-mer doit favoriser la concertation entre toutes les collectivités territoriales.

C'est la raison pour laquelle, le plan de convergence doit être présenté au sein des principales assemblées délibérantes du Département.